

A.P.E.E.F

COMPTE-RENDU DU CONSEIL de GESTION

Jeudi 20 octobre 2016

Le président ouvre la séance à 17h15,

✚ Vérification du Quorum (Moitié des membres Art 16 des statuts)

✚ Présentation des membres du conseil de gestion et rappel de ses attributions.

Article 6 : L'Association comprend des membres de droit, des membres invités, des membres actifs et des membres d'honneur.

- Sont membres de droit (6) avec voix consultative :

- Le Conseiller Culturel ou son représentant
- Le Consul de France ou son représentant
- Le Principal du Collège
- Le Directeur du primaire
- Le gestionnaire comptable
- Le CPE

- Sont membres invités (6) avec voix consultative désignés sur proposition parmi les représentants élus des personnels :

- 2 enseignants : 1 au titre du premier degré, 1 au titre du second degré
- 1 personnel administratif
- 1 assistant d'éducation
- 2 personnels de service : 1 au titre de l'externat, 1 au titre de l'internat

- Sont membres actifs, les parents, tuteurs ou responsables légaux d'enfants régulièrement inscrits dans l'Etablissement.

Article 14 : **L'Association est administrée par un Conseil de Gestion** comprenant 22 membres et, dans la mesure du possible, 10 suppléants des parents élus.

Sont membres du Conseil de Gestion :

- Les membres de droit énumérés à l'article 6, avec voix consultative

- Les membres invités énumérés à l'article 6, avec voix consultative

-10 représentants des parents élus pour deux ans par les membres actifs, avec voix délibérative ; les personnels de l'établissement ne peuvent pas être éligibles au collège des parents.

Article 16 Le Conseil de Gestion se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins un tiers de ses membres.

Le Conseil de Gestion ne peut délibérer valablement que si la moitié de ses membres actifs est présente ou représentée. En cas d'absence, tout membre avec voix délibérative sera, représenté par un suppléant sinon, il pourra donner procuration à un autre représentant des parents élus, dans la limite de deux procurations par représentant.

Article 17 : Le Conseil de Gestion :

- Gère les fonds de l'Association,
- Poursuit le recouvrement des cotisations et frais de scolarité,
- Délègue au Proviseur, qui rend compte de leur utilisation, les crédits nécessaires au fonctionnement de l'établissement, dans les limites prévues par le budget,
- Exécute les décisions prises en Assemblée Générale,
- Prépare le budget annuel de l'établissement en liaison avec les autorités françaises et avec la direction de l'établissement le projet de budget est voté par le conseil de gestion puis présenté aux autorités de tutelle
- Peut prendre en cours d'exercice des décisions budgétaires modificatives à condition d'en rendre compte à l'Assemblée Générale suivante ; Après approbation, il présente le compte financier de l'année budgétaire écoulée à l'Assemblée Générale et aux autorités de tutelle ;
- Décide de l'embauche du personnel administratif non titulaire, de service non titulaire, et du personnel enseignant vacataire ;
- Décide sur proposition du Proviseur et après consultation de la Commission Paritaire Locale, de l'embauche du personnel enseignant en contrat local ;
- Propose l'embauche d'enseignants résidents à la C.C.P.L. en cas de postes budgétaires correspondants vacants.

Les instruments de gestion sont signés par le Président ou le Trésorier ou le Trésorier adjoint.

Ordre du jour

1. Etat du budget 2016
2. Réponse à la demande du Dr Solange
3. Préparation budget prévisionnel 2017
4. Questions diverses

Budget 2016 et DBM

Le Trésorier présente l'état d'avancement du budget 2016 à la date du 4 octobre 2016.

L'état du budget à ce stade pour le budget général, et la projection en fin d'année qui peut être faite, montrent une réalisation inférieure en dépenses comme en recettes, et laisse présager un résultat excédentaire. Toutefois, l'impact – en dépenses et en recettes – des gains ou pertes de change ne sera réellement connu qu'après la clôture de l'exercice budgétaire et impactera le résultat. La prudence reste donc de mise.

On peut noter en particulier un dépassement important des crédits prévus en matière de consommation d'électricité et d'eau, points qui seront à analyser finement dans le cadre de la préparation du budget 2017. Les autres recettes non réalisées et leurs dépenses correspondantes sont liées pour l'essentiel à des variations d'effectifs entre la prévision budgétaire et inscriptions réelles.

Au total, aucune modification budgétaire n'est nécessaire dans le budget général, en dehors de virements entre articles dans le même chapitre.

Pour ce qui concerne l'internat, l'exercice devrait se clôturer avec un léger excédent. Seule une modification mineure est nécessaire.

Une DBM de 615 000 AR prélevés sur le chapitre 606, qui viennent créditer les chapitres 626 pour 303000 AR et 644 pour 312000AR est soumise au vote.

VOTE : 8 votants	Pour : 8	Contre : 0	Adopté à l'unanimité
-------------------------	-----------------	-------------------	-----------------------------

Demande du Docteur Solange

Le Président informe les membres du conseil de gestion de la demande faite par le Docteur Solange de demander une prolongation d'activités. Le Président précise que le Docteur Solange ayant atteint l'âge de la retraite, c'est au conseil de gestion de décider d'autoriser ou non cette poursuite d'activités. Il rappelle qu'actuellement un avenant au contrat a été fait jusqu'au 31 décembre. La politique de l'établissement pour l'ensemble de ses contrats locaux est de ne pas accorder de prolongation, l'an passé plusieurs professeurs et un agent ont été concernés. Le débat entre les membres du conseil de gestion porte sur ce principe et le respect de l'équité pour tous. En conclusion de ces échanges et compte tenu du fait que l'année scolaire est commencée, le vote soumis aux membres est le suivant :

« Autorisation de prolongation exceptionnelle d'activités jusqu'à la fin de l'année scolaire mais sans reconduction à la rentrée prochaine »

VOTE : 8 votants	Pour : 6	Contre : 2	Avis favorable
-------------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

Préparation du budget 2017

Les grands principes d'élaboration du budget 2017 sont présentés aux membres. Plusieurs éléments sont à prendre en compte dans l'élaboration du budget.

Les contraintes extérieures :

- Le taux d'inflation
- Le taux de participation aux salaires des résidents fixé par l'AEFE
- Revalorisation de l'ISAE (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves)
- Les variations du taux de change

Les ambitions de l'établissement :

- Travaux
- Investissements
- Excellence des équipes /Politique salariale

✓ Le taux d'inflation

Le taux d'inflation pour Madagascar a été de 7,4% en 2015, pour l'année 2016, les données actuelles le situent à environ 7,26%.

L'augmentation des frais de scolarité doit intégrer cette donnée.

L'an passé avec une inflation à 7,4%, nous avons décidé une augmentation à 8,5%.

A minima, pour le budget 2017, nous devons prévoir une augmentation à 7,5%.

✓ Le taux de participation aux salaires des résidents

L'établissement emploie actuellement six enseignants résidents (Deux 1^{er} degré et quatre 2nd degré). Pour chacun de ces enseignants, l'établissement reverse à l'AEFE une participation aux salaires.

Le taux appliqué pour René CASSIN est de 36%, mais les services centraux de l'AEFE ne cachent pas que l'objectif est une participation à 40% (actuellement la moyenne mondiale est à 60%).

L'an passé, nous avons déjà anticipé cette possibilité en construisant un budget avec une participation à 38%.

Une construction du budget à 40% nous éviterait une mauvaise surprise.

✓ La prime ISAE

Résident et expatriée 1^{er} degré

Cette prime créée en 2013, pour tous les enseignants titulaires du 1^{er} degré, en France comme à l'étranger, est versée par l'AEFE aux enseignants du 1^{er} degré (2 résidents et 1 expatriée), puis refacturée intégralement à l'établissement.

Dans le cadre de la politique de revalorisation des salaires du 1^{er} degré, cette prime est revalorisée à compter du 1^{er} septembre 2016.

Contrats locaux

L'ISAE n'est pas un droit pour les contrats locaux, mais le conseil de gestion a fixé une indemnité annuelle pour les contrats locaux assimilée à cette ISAE. D'autres établissements ne versent rien. L'indemnité des résidents étant multipliée par trois, la logique voudrait que celle des contrats locaux suivent cette évolution. Il faut en mesurer l'impact sur le budget.

✓ Taux de change

Les taux de change sont très fluctuants en cours d'année, souvent en notre défaveur.

Tous nos paiements à l'AEFE se font en **euros**, il est donc primordial que la construction du budget prenne en compte ces fluctuations, d'une part en prenant le taux de change le plus défavorable, d'autre part en anticipant nos paiements à l'AEFE.

✓ Politique salariale

Cette politique est indépendante des primes versées.

Depuis plusieurs années, en raison des difficultés de l'établissement, la revalorisation des salaires a été de 5% alors que l'inflation était de 7%. Mécaniquement, les contrats locaux ont perdu du pouvoir d'achats. Il serait bon qu'en 2017 la revalorisation salariale puisse s'aligner sur le taux d'inflation.

D'autre part, suite à la demande des représentants des personnels, la prime transport sera revalorisée pour tenir compte de l'augmentation du prix des bus. La question reste posée de savoir si cette prime doit être versée à tous ou uniquement aux utilisateurs.

✓ Travaux

Réfection de la cour de l'école : le bitumage de la cour est dégradé et peut être une source de chute pour les élèves. L'étude des travaux nécessaires sera menée d'ici peu.

Internat garçons : La réhabilitation de la villa MALULU en internat est une réussite, cependant le fait d'avoir conservé l'ensemble des cloisons intérieures pose des problèmes de circulation dans les chambres. Une étude doit être faite pour repenser cette circulation, en supprimant certaines cloisons ou en créant une extension.

✓ Investissements

Groupe électrogène : une étude est en cours pour évaluer les besoins et le coût d'un groupe électrogène. En parallèle, M. COGNE proposera des solutions alternatives en énergie solaire.

Informatique : L'investissement réalisé cette année pour la remise à niveau des équipements informatiques doit se poursuivre dans une moindre échelle.

 **Questions diverses**

- ✓ Mise en place d'une étude payante : Actuellement l'étude n'est proposée qu'aux internes et à quelques élèves en grande difficulté sur proposition des enseignants et accord de la famille. Certaines familles ont émis le vœu d'inscrire leurs enfants à l'étude du soir. Il est proposé de mettre en place une étude payante.

VOTE : 8 votants

Pour : 6

Contre : 2

Avis favorable

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Fait le, 22 octobre 2016

Le Chef d'établissement

Le Président,

Thierry GAZZOLI

Jocelyn RANDRIANARIJAONA